



Dans le cadre de la loi de 1901 sur les associations, il a été créé une amicale des anciens et des amis du BCEOM, c'est la "3 A du BCEOM", dont le Siège Social est à Paris (15ème), 15, Square Max-Hymans.

Les statuts ont été déposés à la Préfecture de Police de Paris et la déclaration est parue au J.O. du 19 mai 1983 pour compter du 4 mai 1983.

Son objet est de rassembler les anciens agents, les agents en activité et les amis du BCEOM.

La cotisation annuelle a été fixée à :

- 30 F. pour les anciens
- 30 F. pour les actifs
- 90 F. ou plus pour les amis.

Son bureau a été composé de la façon suivante :

- | | |
|----------------------|----------------------|
| - Jean CHALOT | - Président |
| - René DAGOIS | - Vice-Président |
| - Paulette GACHARD | - Secrétaire |
| - Viet Thuong TON NU | - Secrétaire Adjoint |
| - Guy MOULIN | - Trésorier |

La 1ère cotisation couvrira la période s'étendant jusqu'au 31 décembre 1984.

Dans un premier temps, le but à atteindre est de rassembler, à l'occasion de l'Assemblée Générale annuelle, les adhérents afin de resserrer les liens entre eux. Cette première réunion aura lieu au printemps 1984.

Si vous êtes intéressé, vous savez ce qu'il vous reste à faire ...

Bien cordialement.

Jean CHALOT
Juillet 1983.

Les chèques devront être libellés à l'ordre de : "La 3 A du BCEOM".